

AVIS

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

**JEUDI 25 JUIN 2020 à 19 HEURES
à la SALLE POLYVALENTE de Marvejols**

L'ordre du jour est le suivant :

INFORMATION

A) Marché des assurances : lancement du marché qui doit être renouvelé au 31 décembre 2020

Délibérations :

Séance du 2 juin 2020 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Commissions communales : création et désignation des membres
- 2) Enfouissement des réseaux aériens sur l'avenue Pierre Semard : signature des conventions de servitudes de passage pour des réseaux électriques souterrains sur terrains communaux (parcelle C n°230) et pour un poste de transformation sur le Domaine Public au profit d'ENEDIS (ex-ERDF)
- 3) Installation d'équipements de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) sur le domaine public de la commune : conventions d'occupation du domaine public

FINANCES

- 4) Crise sanitaire du virus Covid-19 : annulation des loyers du cinéma « Le Trianon »
- 5) Crise sanitaire du virus Covid-19 : suspension des loyers des entreprises
- 6) Budget Commune : décision modificative n°1
- 7) Fiscalité directe locale : fixation des taux
- 8) Restauration des enduits de la façade Nord de l'église Notre-Dame de la Carce : convention avec l'APREM

RESSOURCES HUMAINES

- 9) Tableau des effectifs : modification
- 10) Emplois saisonniers 2020 : création de postes
- 11) Gestion de la crise sanitaire COVID-19 : mise en place et rémunération d'une astreinte – Ecole de la Coustarade

TRANSFERT DE COMPETENCES

12) Transfert de la compétence « Piscine » à la Communauté de Communes du Gévaudan : signature du procès-verbal de transfert

13) Transfert de la compétence « Médiathèque du Gévaudan Jules Roujon » à la Communauté de Communes du Gévaudan : signature du procès-verbal de transfert

COMMANDE PUBLIQUE

14) Marché relatif au mobilier de la Place Cordesse : exonération des pénalités de retard de l'entreprise Osty Nicolas

IMMOBILIER COMMUNAL

15) Relocalisation de l'ETES : acquisition de la parcelle cadastrée D n°1041p

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la participation du public à cette séance sera limitée à 20 personnes.



Le Maire

Patricia BREMOND